

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Absents : 0
Date convocation : 15/09/2026
Date affichage : 15/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints.

Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absente excusée : Mme GAUTIER Marie qui donne procuration à M. RAULT Ludovic

Secrétaire de séance : M. BEAUREPAIRE Olivier

DELIBERATION N°2026-121

OBJET : Salle de sport : devis pour le chauffage

Des devis ont été demandés pour installer un chauffage.

Caractéristiques :

- Thermostat programmable
- Aérothermes électriques
- Devis de MEHEUST : 8 250.84 € HT / 9 901.01 € TTC

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de mettre en place un système de chauffage et de ventilation de la salle de sport ;

Considérant le devis présenté à la commune concernant la fourniture et l'installation d'un nouveau système de chauffage;

Considérant que ces travaux permettront d'améliorer le confort des usagers et la performance énergétique du bâtiment ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE, décide:

D'approuver le devis relatif aux travaux de chauffage et de ventilation de la salle de sport de l'entreprise MEHEUST pour un montant de 8 250.84 € HT / 9 901.01 € TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles aides et subventions pouvant être obtenues pour cette opération.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

POUR : 15
CONTRE : 4
BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	Le secrétaire de séance
TARDY Christian	BEAUREPAIRE Olivier
	



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.